|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 04 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org | C:\Users\HP\Pictures\Copie de logo muyissi.jpg | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 07873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

avril 2019

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 2](#_Toc511008902)

[2 Investigations 2](#_Toc511008903)

[3 Opérations 2](#_Toc511008904)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008905)

[5 Missions sociales 4](#_Toc511008906)

[6 Communication 6](#_Toc511008907)

[7 Relations extérieures 6](#_Toc511008908)

[8 Conclusion 7](#_Toc511008909)



# Points principaux

* **Du 14 au 24 avril 2019 dans la province du Woleu-Ntem,** le projet ALEFI a effectué une mission sociale de sensibilisation pour vérifier l’impact des activités forestières illégales, dans les villages : AWOUA, BIKANG, KONOVILLE, AKOM ESSATOUK, THO’O EBA, THO’O EYIE, EFFAK BIBEINGE, MEKOME ESSENG, DOUMASSI, BIKOUGOU 1 ET 2, MEKOME NKOUM, NEB, BIYENE EBA, MEBEME ET MBABO.
* **1er avril 2019 dans la province de la Ngounié**, il y a eu le suivi de l’audience de plaidoirie des nommés GAO JINGHZU et NZOGO EYAMANE Jean- renvoyée à la cour d’appel de Mouila. Pour rappel, l’affaire appelée à l’audience du 25 mars dernier avait été renvoyée à celle du 1er avril. Les mis en cause ont été jugés en leur présence. Le délibéré est donc prévu pour 06 mai 2019 prochain.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 0 |
| Investigation ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 0 |

Il n’y a pas eu d’investigations au cours de ce mois.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées ce mois | 0 |
| Nombre de personnes arrêtées | 0 |

Aucune opération n’a eu lieu ce mois d’avril 2019 pour ce qui est lié au projet ALEFI.

# Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois d’avril 2019.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 1 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 3 |

* **1er avril 2019 dans la province de la Ngounié**, audience de jugement, à la cour d’appel de Mouila, des nommés GAO JINGHZU et NZOGO EYAMANE Jean-Parfait de la société Tali Bois ainsi que MOUKAKOU Didier du village Yombi arrêtés le 8 septembre 2018 pour exploitation sans titre reconnus coupables en instance avec 2 000 000 FCFA d’amende par un jugement ayant débouté Conservation Justice de ses demandes, décision ayant conduit à l’appel interjeté devant la cour d’appel de Mouila. Audience renvoyée au 1er avril pour citation de la partie défenderesse.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 1 |
| Nombre de détenus rencontrés | 3 |

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation portant sur le projet ALEFI au cours de ce mois d’avril 2019.

# Missions sociales

**Il n’y a eu qu’une mission sociale dans la seule province du Woleu-Ntem.**

Du 14 au 24 avril 2019 dans la province du Woleu-Ntem, il y a eu une mission e de sensibilisation pour vérifier l’impact des activités forestières illégales, dans les villages : AWOUA, BIKANG, KONOVILLE, AKOM ESSATOUK, THO’O EBA, THO’O EYIE, EFFAK BIBEINGE, MEKOME ESSENG, DOUMASSI, BIKOUGOU 1 ET 2, MEKOME NKOUM, NEB, BIYENE EBA, MEBEME ET MBABO.

Tableau 1 : programme des activités sociales

Dans le cadre du projet ALEFI II, une mission de sensibilisation a été menée pendant le mois d’avril 2019 dans les villages de la province du Woleu-Ntem et auprès des autorités de la ville d’Oyem, de Bitam et Minvoul. Le programme des rencontres est consigné dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Programme des rencontres**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Programme des rencontres** | | | | |
| **Dates** | **Villages** | **Département** | | **Province** |
| 15/04/2019 | Civilités et séance de travail avec les autorités d’Oyem | | | |
| 16/04/2019 | Civilités et séance de travail avec le CC et TTIB à Bitam | | | |
| 16/04/2019 | Mekome Esseng et Bikang | Ntem | Woleu-Ntem | |
| 17/04/2019 | Bikougou, Bikang, Neb, Tho’o-Eba, Tho’o-Eyiè, Mekome Nkoum. | Ntem | Woleu-Ntem | |
| 18/04/2019 | Awoua, Akom Essatouk, Konoville, Biyene Eba. | Ntem | Woleu-Ntem | |
| 19/04/2019 | Awoua, Akom Essatouk, Konoville, Biyene Eba. | Ntem | | Woleu-Ntem |
| 20/04/2019 | Préfecture de Minvoul | Haut-Ntem | | Haut-Ntem |
| 21 et 22/04/2019 | Doumassi et Mebeme | Haut-Ntem | | Haut-Ntem |
| 23 et 24/04/2019 | Mbabo | Woleu | | Woleu-Ntem |
| 25/04/2019 | Retour sur Libreville et fin de la mission | | | |

D’une manière générale, la mission avait un double objectif.

D’une part, le suivi de l’application de la procédure de signature des cahiers des charges contractuelles en assistant à la restitution cartographique comptant dans la procédure de signature des CCC entre TTIB et les villages impactés.

D’autre part, profiter des différentes rencontres et entretiens pour collecter des informations relatives à la prétendue lettre ouverte du collectif des villages du Département du Ntem adressée au Préfet pour interdire toute sorte d’exploitation forestière de la part des nommés Nkoulou Emmanuel et Nzué Emmanuel qui seraient considérés comme de gros trafiquants de bois.

Cette mission s’est faite en trois étapes.

1. **Etape du Ntem/Bitam**

Ici, il y a eu aussi bien la recherche des informations porant sur NKOULOU Emmanuel et son mentor NZUE

Pour la recherche des informations concernant NKOULOU et NZUE, l’équipe sociale des populations des villages Mekome Esseng et Meyo-Kié, Akam-Effak, Akom-Essatouk et Awoua.

* **Mekome Esseng et Meyo Kié**

L’équipe a pu rencontrer quelques signataires de la pétition du collectif de villages. Les informations étaient assez confuses et imprécises, toute chose qui a imposé la suite des enquêtes dans trois autres villages conduisant ainsi au village Akam Effak.

* **Akam Effak**

Outre la recherche des informations sur NKOULOU et NZUI, l’équipe a profité de cette occasion pour visiter le parc de rupture était stocké le bois récupéré à travers le Département. Il y a été constaté la présence de certaines grumes au sol. Les personnes rencontrées ont indiqué que ce bois a été refusé par la société Olam lors de son opération de récupération. On peut toutefois se poser des questions sur le sort de ce bois après une période de 6 mois à l’issue de laquelle le bois doit être déclaré abandonné tel que l’indique la loi. Cela a conduit l’équipe au village Akom Essatouk.

* **Akom Essatouk**

L’étape d’Akom Essatouk est la première à révéler que la pétition adressée au Préfet du Département Ntem n’émanait guère des personnes présentées comme signataires. En effet, Monsieur ONDO, notable du village, confiera que la liste de signataires annexée à ladite pétition, n’avait pas été dressée à cette fin. Il s’agit plutôt d’une lettre dressée en guise de consultation et d’approbation dans l’opération de récupération du bois. Cette information sera vérifiée au village suivant Awoua.

* **Awoua**

Au cours de la visite de l’équipe sociale dans ce village, l’échangé avec le chef de regroupement, lui aussi signataire, confirmera la même version que celle du village Akom Essatouk, tout en indignant du fait que sa signature se retrouve annexée à une lettre dont il n’avait pas connaissance.

En dehors des villages visités, par téléphone, certains notables concernés par la pétition avaient été contactés par l’équipe. Il en est par exemple ainsi du village Mboa où la personne présentée comme l’une des signataires ne se reconnait pas dans la pétition, mais reconnais l’avoir signé pour l’opération de récupération du Kévazingo. Cependant, il nous a confié que de nouvelles coupes auraient eu lieu pendant l’opération de récupération à la demande des Sieurs Nkoulou Emmanuel et Nzué.

Concernant la restitution cartographique, il faudrait dire que cette phase de la mission a eu lieu dans 11 villages impactés par le permis TTIB. Compte tenu des contraintes de temps, la restitution cartographique s’est faite en regroupant les villages par axes. L’axe 1 comprenait a cet effet des villages Tho’o-Eba, Tho’o-Eyié, Bikang-Meleme, Bikougou, Mekomo-Nkoum, NEB. Sur l’axe 2, il y il s’agissait des villages Akom-Essatouk, Awoua, Biyene et Konoville.

Les cartes présentées par l’opérateur sur l’ensemble des deux axes ont systématiquement été contestées par les populations d’une part parce que le travail de définition des finages a été « bâclé », et d’autre part les cartes présentées ne présentent aucunes conformités par rapport aux standards reconnus en la matière (limites mal définies, absence d’échelle, absence de légende).

La conclusion générale sera donc de refaire ces cartes avant de poursuivre la procédure de signature des CCC. Un modèle de mémorandum d’entente a été présenté aux populations et sera signé après la validation de la cartographie participative.

1. **Etape du Haut-Ntem/Minvoul**

Dans cette étape il était question de faire le point sur l’identification des projets après la signature du CCC entre le Conseil départemental du Haut-Ntem et l’opérateur TTIB. A cet effet une séance de travail a eu lieu au bureau du Préfet en présence de l’opérateur, du Préfet et de l’équipe Conservation Justice. Il en ressort que l’identification des projets après la signature du CCC n’a toujours pas eu lieu trois mois après. Cette situation est en général due au changement de l’équipe dirigeante du Conseil départemental chargée de l’identification des projets. Il a donc été arrêté à l’issue de rencontre que le Préfet tiendra d’abord une rencontre tripartite avec le Président sortant et le nouveau Président du Conseil départemental. Cette rencontre aura pour effet de présenter le dossier à la nouvelle équipe et demander son approbation pour la participation du Président sortant dans ce processus. La participation du Président sortant (ancien Député et ancien Directeur de l’EF) étant justifiée par son expertise avérée en matière de projets et dans la procédure de signature des CCC. Les résultats de cette rencontre nous seront communiqués par les soins du Préfet.

En marge de cette séance de travail, il y a également eu des investigations sur l’exploitation de CDG dans la localité. Cette démarche a conduits l’équipe aux villages Mebeme et Doumassi impactés par le permis dudit exploitant. Sur le terrain il a été rapporté que le bois serait encore au sol au parc forêt ouvert par l’exploitation, ce bois serait au sol depuis plus de deux ans. Lors de la descente sur site le constat fait a permis de confirmer ces allégations.

1. **Etape du Woleu/Oyem**

A Oyem, l’équipe a travaillé avec le village Mbabo impacté par le permis TTIB. Il était essentiellement question de les appuyer la création de leur association villageoise, notamment dans le renforcement de leurs textes constitutifs. Dans ce sens l’équipe a présenté aux populations le modèle de Statut et de règlement intérieur pour adaptation et approbation. Les documents présentés ont été remis au bureau exécutif qui organisera une Assemblée Générale pour l’adoption finale desdits documents.

En marge de cette activité, il y a également eu échangé avec certains membres du village sur des activités d’exploitation forestières illégales dont ils auraient connaissance. De manière générale il en ressort que les villageois utilisent la matière ligneuse pour la construction. Dans tous les cas l’équipe sur place avait laissé les contacts pour être contacté en cas d’exploitation illégale dans la zone.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois d’avril 2019, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 51 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 40 |
| Collaboration sur affaire | 1 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire** : le directeur provincial des Eaux et Forêts, le directeur de la lutte contre le braconnage, le secrétaire général des Eaux et Forêts, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers, DG douanes, ANPN, Interpole, gendarmerie nationale, police nationale procureur, substituts, CAF ;
* **Moyen-Ogooué** : le directeur provincial des Eaux et Forêts, le préfet, SG ET Directeur de cabinet du Gouverneur, les chefs d’antennes PJ, B2 et gendarmerie, le procureur de la République et ses substituts, le secrétaire en chef du parquet, le doyen des juges du tribunal, le secrétaire ne chef du parquet, le préfet ;
* **Ngounié** : Au cours du mois d’avril 2019, il y a eu des rencontres, procédé au suivi de collaboration avec les partenaires principaux de l’administration des Eaux et Forêts et maintenu le contact avec les Unités des forces de l’ordre et les autorités judiciaires.

En effet, au titre du suivi de l’accord de collaboration, il a été procédé aux rencontres et visites des services et agents des Eaux et Forêts du ressort de la province de la Nyanga et de la Ngounié. Egalement, il y eu le suivi de trois cas en collaboration avec des agents des Eaux et Forêts. Aussi, au cours de ce mois il y a eu la rencontre des responsables des Eaux et forêts notamment le Directeur Provincial des Eaux et Forêts de la Nyanga et le nouveau de la Ngounié. En plus, les CB faune forêt à Tchibanga et Mouila de même que leurs collaborateurs immédiats. En outre, les autorités administratives des localités ont été rencontrées. En plus du maintien de la collaboration avec les unités des forces de l’ordre de Tchibanga et Mouila (B2, PJ, DGR, Gendarmerie). Enfin, les procureurs de la République de Tchibanga et Mouila; les substituts, des juges du siège, les SEC Tribunal et Cour d’appel de Mouila, les vice-présidents du Tribunal, GEC adjoint du Tribunal de ¨Première Instance de Mouila.

**Ogooué-Ivindo**: Les deux juristes qui ont effectué la mission en vue d’une opération à Makokou en ont profité pour rencontrer certains partenaires. Au total, sept (07) rencontres ont eu lieu. Les sept rencontres l’ont été dans le cadre du suivi de l’accord de collaboration et une (01) s’agissant de la collaboration sur affaire. Concernant les rencontres, on note celles le commandant de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire. Avec lui, les juristes ont principalement discuté de la mise à disposition des agents en vue d’une opération ivoire qui était en préparation. Malheureusement l’opération s’est soldée par un échec. Avec le CB faune, ils ont discuté de l’organisation des Forêts communautaire notamment du succès d’une d’entre elles qui devrait servir d’exemple à d’autres.

La rencontre avec Madame le procureur s’est faite à l’occasion du déferrement de la procédure de l’ANPN (EVARY et complices) que les juristes de CJ ont appuyée. Ils ont principalement discuté de la compétence de l’administration des eaux et forêts à constater les infractions en matière de parcs nationaux.

**Woleu-Ntem**: le juriste de cette antenne n’ayant passé que deux jours sur Oyem avant de se rendre sur Mitzic-Lalara avant Makokou où il y a passé toute la durée de la mission n’a pu rencontrer que le chef de la police judiciaire pour l’exécution du soit transmis du procureur de Libreville et le comandant de brigade de Lalara avec lequel il y a eu les échanges sur la mise en œuvre de la collaboration. . L’équipe sociale a rencontré le Secrétaire Général de Préfecture du Département du Woleu à Oyem, le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam et le Préfet du Haut-Ntem à Minvoul. Dans les villages, l’équipe a également été reçue par les auxiliaires de commandement notamment les chefs de Cantons, chefs de regroupement de villages, et les chefs de village.

Au total, au moins 63 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Du 14 au 24 avril 2019, une mission sociale a été organisée dans la province du Woleu-Ntem. Cette mission a permis d'informer, de sensibiliser et d’appuyer les populations de 20 villages quant à la lutte contre l'exploitation forestière illégale tant par les opérateurs économiques que les forêts communautaires et le respect de leurs droits et le respect des engagements contractuels des sociétés forestières impactant les populations environnementales.

Aussi, le 1er avril 2019 dans la province de la Ngounié, audience de jugement, à la cour d’appel de Mouila, des nommés GAO JINGHZU et NZOGO EYAMANE Jean-Parfait de la société Tali Bois ainsi que MOUKAKOU Didier du village Yombi arrêtés le 8 septembre 2018 pour exploitation sans titre reconnus coupables en instance et condamnés à 2 000 000 FCFA d’amende. La constitution de partie civile de Conservation Justice ayant été rejetée, il y a donc eu appel et l’affaire a été jugée. La décision est donc en attente.

Le projet ALEFI continue de collaborer avec les autorités gabonaises. Au moins 51 rencontres ont été tenues avec ces dernières.